Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Violation de domicile

Par geo1947

je possède un F2 qui était loué; le locataire est mort dans mon appartement le 29 avril; la police a fait évacuer le cadavre qui a été incinéré. la police refuse verbalement de me dire à qui elle a donné les clés.
je ne connais pas l'adresse des 3 filles du défunt . le logement n'est pas meublé, même pas un lit il dormait sur une plaque en mousse. Local plein d'immondices (lettre du syndic en mars) j'ai reçu un appel tel, de l'une des filles disant qu'il m'est interdit de rentrer dans ce local . loyers impayés fevrier+mars+avril (acte d'huissier en mars), personne ne m'a écrit. local en rez de chaussée sur la rue, volet ouvert depuis 1 mois.

question : puis je demander une indemnité d'occupation le 31 mai (loyer + charges) comment faire je n'ai pas d'adresse ?

merci

Par ESP

Bonsoir
Votre titre évoque une violation de domicile, ce n'est pas vraiment cela...
Une procédure est à mettre en place via le tribunal de proximité ou judiciaire, puis huissier.
Il serait donc plus avantageux pour tout le monde de trouver une solution amiable.